



RECU EN PREFECTURE

Le 06 octobre 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230925-D0072640-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 10/10/2023

### Séance du 25 septembre 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 18 septembre 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

*Étaient présents à l'hôtel de Ville :* Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 3), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 4), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO (à compter de la question n° 4), Mme Sadia GHARET (à compter de la question n° 31), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 4), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 5), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 3), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 4), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

*Secrétaire :* Mme Elise AEBISCHER,

*Étaient absents :* Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR,

*Procurations de vote :* Mme Julie CHETTOUH à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, M. Yannick POUJET à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 3 incluse)

**OBJET :** 30 - Aide aux associations à caractère médico-social - Première attribution 2023

Délibération n° 2023/007264

## Aide aux associations à caractère médico-social Première attribution 2023

Rapporteur : M. Gilles SPICHER, Adjoint

### Résumé :

Depuis de nombreuses années, la Ville de Besançon appuie, par un soutien financier, l'action des associations qui œuvrent dans le domaine médico-social et la prévention.

Le présent rapport a pour objet l'attribution au titre de l'année 2023 de subventions à 18 associations dont les noms suivent qui conduisent au quotidien et en direction des bisontins des actions de prévention et d'éducation pour la santé ainsi que d'accompagnement auprès des malades, pour un montant total de 30 000 €.

Seize renouvellements des demandes :

- Aides
- Alcoo Assistance La Croix d'Or du Doubs - section de Besançon
- Apeda Bourgogne Franche-Comté
- Association Addictions France - dénommée ANPAA (Association Nationale de Prévention en Addictologie)
- Association des Donneurs de Voix - Bibliothèque Sonore de Besançon et du Doubs
- Association de gestion du centre de santé « Centre du Sommeil Respir ».
- CICS (Centre d'Information et de Consultation sur la Sexualité)
- Association ADDSEA - Sauvegarde Bourgogne Franche-Comté
- France Rein Franche Comté
- Jalmalv « Jusqu'à la Mort - Accompagner la Vie » Besançon
- Lym'P.A.C.T.
- MJC Palente-Orchamps
- M'organes de toi
- Oncodoubs
- Mouvement Vie Libre - section de Besançon
- Vivre comme avant - antenne de Besançon

Deux nouvelles demandes :

- Association Sourire à la vie
- Le Rire Médecin

La Ville de Besançon soutient les associations qui ont pour objet le soin, l'accompagnement du malade dans sa vie quotidienne, la lutte contre la maladie et celles qui conduisent des actions de prévention.

Il est proposé d'attribuer à 18 associations à caractère médico-social, pour leur action, les subventions suivantes :

| Nom de l'Association   | Nature activité  | Versement<br>2022 | Proposition<br>2022 |
|--|--|-------------------|---------------------|
| ASSOCIATION SOURIRE A LA VIE   | Accompagnement et accueil des enfants, adolescents et des jeunes adultes atteints du cancer tout au long de leur parcours de soins et dès le diagnostic de la maladie, en situation de handicap ou fragilisés par cette maladie ou d'autres pathologies chroniques | -                 | 750,00 €            |
| LE RIRE MEDECIN  | Interventions de comédiens-clowns professionnels au sein des services pédiatriques des établissements hospitaliers   | -                 | 750,00 €            |
| AIDES  | Lutte contre le SIDA - Aide aux malades, à la recherche et l'information   | 4 000,00 €        | 4 000,00 €          |
| ALCOOL ASSISTANCE  | Aide et accompagnement des personnes en difficulté avec l'alcool et de leur entourage (familles)   | 720,00 €          | 750,00 €            |
| APEDA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE  | Centre de ressources pour la perte d'audition et la surdité à tout âge de la vie   | 1 000,00 €        | 1 000,00 €          |
| ASSOCIATION ADDICTIONS France (EX ANPAA)                                       | Prévention des risques et des conséquences de l'alcoolisation et des pratiques addictives  | 7 000,00 €        | 7 000,00 €          |
| ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX - BIBLIOTHEQUE SONORE DE BESANCON ET DU DOUBS | Facilitation accès à la lecture sonore aux personnes mal ou non-voyantes et à tous ceux que le handicap empêche de lire un livre - Enregistrement et prêt gratuit de livres ou de revues enregistrées  | 1 000,00 €        | 1 000,00 €          |
| ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE DE SANTE «CENTRE DU SOMMEIL RESPIR»           | Création et gestion d'un centre de santé visant aux diagnostics des pathologies du sommeil - Prévention, éducation thérapeutique et information des pathologies du sommeil à destination du grand public   | 500,00 €          | 750,00 €            |
| CENTRE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION SUR LA SEXUALITE (CICS)                | Education à la vie sexuelle et affective – Offre de soin médical, psychologique, de conseil conjugal et familial gratuite et confidentielle  | 2 560,00 €        | 2 600,00 €          |
| ASSOCIATION ADDSEA - SAUVEGARDE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE                        | Création et gestion d'un centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie, s'adressant aux personnes ayant des conduites addictives liées ou non à la consommation de substances psychoactives   | 2 000,00 €        | 2 000,00 €          |
| FRANCE REIN FRANCHE-COMTE  | Aide, soutien et information des personnes atteintes d'insuffisance rénale – Défense de leurs droits et intérêts - Sensibilisation au don et à la greffe d'organes   | 600,00 €          | 600,00 €            |
| JALMALV  | Accompagnement des personnes âgées, des personnes gravement malades et en fin de vie   | 500,00 €          | 700,00 €            |
| LYM'PACT   | Prévention et entraide aux malades contre les maladies vectorielles à tiques   | 800,00 €          | 800,00 €            |
| MJC PALENTE-ORCHAMPS   | Centre social du quartier de Palente-Orchamps - Actions de promotion et de prévention de la santé  | 3 300,00 €        | 3 300,00 €          |
| M'ORGANES DE TOI   | Promotion du don d'organes et de tissus auprès du grand public : sensibilisation, information, animation, ...  | 500,00 €          | 500,00 €            |
| ONCODOUBS  | Ecoute, conseils, réconfort, bien-être aux personnes en chimiothérapie - proposition de soins de supports gratuits   | 500,00 €          | 500,00 €            |
| VIE LIBRE  | Prévention, aide, soutien et accompagnement pour les personnes malades alcooliques   | 1 200,00 €        | 1 200,00 €          |

|                   |  |            |            |
|-------------------|--|------------|------------|
| VIVRE COMME AVANT | Aide et soutien aux femmes atteintes d'un cancer du sein -<br>Ecoute, conseils, réconfort, accompagnement individuel | 1 800,00 € | 1 800,00 € |
|-------------------|--|------------|------------|

**Nota :** Sur les 18 subventions attribuées, 16 le sont à des associations soutenues en 2022 et les années antérieures : les montants alloués à chacune d'elles sont maintenus.

En cas d'accord, la somme totale, soit **30 000 €**, sera prélevée sur la ligne 65.510.6574.0022171.50000.

M. ALEM Hasni (2), élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

– se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 4 000 € à AIDES
- 750 € à ALCOOL ASSISTANCE La Croix d'Or du Doubs - section de Besançon
- 1 000 € à l'APEDA Bourgogne Franche-Comté
- 7 000 € à l'ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE (ex ANPAA : Association Nationale de Prévention en Addictologie 25)
- 1 000 € à l'ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX - BIBLIOTHEQUE SONORE DE BESANCON
- 750 € à l'ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE DE SANTE « CENTRE DU SOMMEIL RESPIR ».
- 750 € à l'ASSOCIATION SOURIRE A LA VIE
- 2 600 € au CICS (Centre d'Information et de Consultation sur la Sexualité)
- 2 000 € à l'ASSOCIATION ADDSEA, SAUVEGARDE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
- 600 € à FRANCE REIN FRANCHE-COMTE
- 700 € à JALMALV « Jusqu'à la Mort – Accompagner la Vie » Besançon
- 750 € à LE RIRE MEDECIN
- 800 € à LYM'PACT
- 3 300 € à la MJC PALENTE-ORCHAMPS
- 500 € à M'ORGANES DE TOI
- 500 € à ONCODOUBS
- 1 200 € à VIE LIBRE section de Besançon
- 1 800 € à VIVRE COMME AVANT - antenne de Besançon

– autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre avec la MJC de Palente.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseillers intéressés : 2

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

La Secrétaire de séance,



Mme Elise AEBISCHER,  
Adjointe

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT

**Attribution d'une subvention annuelle à la MJC Palente-Orchamps au titre de ses actions de promotion et prévention de la santé.  
Convention relative aux modalités de versement par la ville de Besançon de son aide financière.**

**Entre :**

La Ville de Besançon, représentée par Mme Anne VIGNOT, Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du

La MJC Palente-Orchamps, représentée par M. Jean-Louis PHARIZAT, Président, domiciliée 23 rue des Roses à Besançon

**Vu :**

La convention-cadre 2019-2023 du 24 janvier 2019

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les modalités de versement par la Ville à la MJC Palente-Orchamps d'une subvention annuelle pour consolider ses actions de promotion de la santé de la direction Hygiène Santé conduit par la MJC sur le quartier Palente-Orchamps.

**Article 2 : Financement accordé**

Une subvention d'un montant de 3.300 € est accordée par la Ville à la MJC Palente-Orchamps au titre de l'année 2023.

**Article 3 : Durée**

La présente convention entre en vigueur à compter de sa date de signature et prend fin au 31 décembre 2023.

Elle n'est pas renouvelable.

**Article 4 : Contrôle par la collectivité**

Un compte rendu sur le fonctionnement de la structure et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier seront transmis 6 mois au plus tard après la réalisation des actions.

L'association s'engage à faciliter le contrôle par la ville de l'utilisation des fonds versés, au vu de ses bilans pour le financement accordé.

Au vu des bilans et contrôles afférents à ce financement, la Ville se réserve le droit de réclamer à l'association les montants indûment perçus.

**Article 5 : Litiges**

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

A défaut d'accord, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Besançon.

*Fait à Besançon, en 3 exemplaires, le .....*

Pour la MJ Palent-Orchamps,  
Le Président,

Pour la Ville de Besançon,  
La Maire,

Jean-Louis PHARIZAT

Anne VIGNOT